

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 5 septembre 2023 à 19 h 30 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse   Andrée Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1	Claudia Beaulieu	Siège no 4	Richard B. Dubé
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Stéphanie Caron	Siège no 6	Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la mairesse.

Josée Chouinard, directrice générale adjointe est aussi présente ainsi que cinq (6) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

La séance est diffusée en «Live» sur Youtube.

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 ;
4. Comptes du mois d'août 2023 ;
5. Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers :
  - Andrée Dubé :
    - MRC de Témiscouata
    - Carnet de santé de l'Église
    - Équipements projet nouveaux-horizons ;
  - Claudia Beaulieu
    - RIDT
  - Richard B. Dubé
    - CADL
6. Acceptation de l'offre pour la fourniture d'un chargeur sur roues et d'un souffleur ainsi que ses accessoires ;
7. Motion de Félicitations au comité de la CADL - Jeudi SHÖ;
8. Motion de félicitations aux pompiers médaillés ;
9. Acceptation de l'offre pour la vente du Centre Communautaire;
10. Personnes autorisées pour la signature du contrat du Centre Communautaire;
11. Autorisation de prendre le solde disponible du règlement d'emprunt pour l'achat du Centre Communautaire;
12. Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge;
13. Autorisation de signature dans le cadre de la demande de subvention du programme de L'URLS;
14. Appui TREMBSL;
15. Correction de la résolution 23-08138 - Demande d'exclusion de la zone agricole;
16. Nomination d'un représentant au comité de liaison au projet éolien Pohénégamook/Picard/Saint-Antonin/Wolastakuk (PPAW1);
17. Ajout à notre police d'assurance bâtiments et équipements du Festival Honéquestre;
18. Réparation d'une pompe à la station de pompage PP1 - Entreprises Camille Ouellet;
19. Affaires nouvelles :
20. Affaires diverses :
21. Période de questions ;
22. Fermeture de l'assemblée.

**23-09128      Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence et affichée sur Facebook.

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement de l'adopter.

**23-09129      Procès-verbal de la réunion du 14 août 2023**

Il est proposé, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023, soit adopté tel que rédigé.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023.

**23-09130      Comptes du mois d'août 2023**

La liste des comptes d'août 2023 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 31 août dernier et elle est remis à cette réunion. Il est proposé que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 août 2023	241 928.45 \$
Comptes payés d'avance	69 384.75 \$
TOTAL	<u>311 313.20 \$</u>

Sur la proposition de Carole Desbiens, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

**23-09131      Rapports des réunions et suivi des dossiers**

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

**Andrée Dubé :**

- MRC de Témiscouata ;
- Carnet de santé de l'Église ;
- Équipements projet nouveaux-horizons ;

**Claudia Beaulieu**

- RIDT ;

**Richard B. Dubé**

- CADL ;

**23-09132      Acceptation de l'offre pour la fourniture d'un chargeur sur roues ainsi que ses accessoires**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire offrir un service bonifié en viabilité hivernale sur son territoire;

**ATTENDU QUE** certains équipements de déneigement sont en fin de vie utile, représente des coûts d'entretien élevés et la que la fiabilité est aléatoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire regrouper certains équipements en un seul véhicule roulant avec des accessoires détachables;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a publié le 21 juillet 2023 sur le Service électronique des appels d'offres (SEAO) un appel d'offres pour l'acquisition d'un chargeur sur roues et d'un souffleur ainsi que ses accessoires;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une enveloppe scellée le 30 août 2023 au plus tard 15 h, soit le moment limite de dépôt des soumissions;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'ouverture de l'enveloppe le même jour à 15 h 01;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Nom du soumissionnaire	Lot A – Location 96 mois	Lot B – Achat après location	Total
Brandt Tractor LTD	942 906,84\$	1,15\$	942 907,99\$

\*Montant incluant les taxes

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé aux analyses des offres.

Il est proposé de confier le mandat de la Fourniture d'un chargeur sur roues et d'un souffleur ainsi que de ses accessoires à l'entreprise Brand Tractor LTD pour un montant de 942 906,84\$ taxes incluses loué sur une période de 96 mois, ainsi que d'un montant de 1,15\$ taxes incluses en option de rachat de l'équipement pour un total de 942 907,99\$ taxes incluses.

Il est proposé d'autoriser Josée Chouinard, directrice générale par intérim et/ou Jonathan Bérubé, directeur des travaux publics et Andrée Dubé, mairesse à signer l'entente et tout autre document pour réaliser cette dernière.

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement de confier le mandat et d'autorisé à signer l'entente.

#### **23-09133      Motion de félicitations au comité de la CADL – Jeudi SHÖ**

Le conseil municipal souhaite remercier la CADL, ses membres et ses bénévoles pour la 2<sup>e</sup> édition des jeudis SHÖ. Les nouveaux aménagements pour accueillir les chansonniers et ses musiciens ont fait le plaisir de tous.

La population de Saint-Honoré était au rendez-vous, ainsi que des gens de partout venus assistés aux différents spectacles.

On se retrouve en 2024 pour la 3<sup>e</sup> édition !

#### **23-09134      Motion de félicitations aux pompiers médaillés et aux trophées remportés**

C'est le 2 septembre dernier qui se tenait le rassemblement familial des pompiers au complexe sportif de Rivière-Bleue.

Notre Brigade Saint-Honoré-de-Témiscouata et Saint-Pierre-de-Lamy nous ont bien représentés, ils ont entre autres souligné les années de services des pompiers suivants :

- Renaud Bérubé : 35 ans;
- Laval Roy : 30 ans;
- Jimmy Morin; 30 ans
- Nicholas Dubé : 20 ans;
- Éric Castonguay : 10 ans

Nous avons également accueilli un nouveau pompier, Mathieu Daraïche, bienvenue dans l'équipe.

Notre Brigade s'est également distinguée en remportant deux trophées;

- Pour la brigade ayant cumulé le plus d'heures de formation pour un total de 296 heures;

- Et le dernier et non le moindre : Le trophée coup de cœur de l'APEQ, ce dernier a été décerné à Laval Roy, un texte touchant et rempli de gratitude écrit par sa fille, Lindsay, également pompière. Nous tenons à féliciter Renaud Bérubé qui était en nomination pour ce même trophée.

La Municipalité tient à remercier et féliciter tous ses pompiers qui se dévouent pour nos municipalités, la tâche n'est pas toujours facile avec ses nombreuses heures de formation, mais vous y arriver haut la main !

#### **23-09135      Acceptation de l'offre pour l'achat du Centre Communautaire**

Suite à la promesse d'achat signée entre Le Centre Communautaire Roland Morin et la Municipalité en mars dernier, les parties conviennent ce qui suit :

De vendre le terrain et le bâtiment situés au 176, rue Principale portant le matricule 8386-05-1950. Le terrain a une superficie approximative de 5 987 mètres carrés et portant le numéro de lot 3 226 205.

Le prix a été fixé à 60 000\$ duquel seront déduits les frais d'entretien et de fonctionnement du bâtiment payés par la Municipalité pour le compte du vendeur en 2022 et 2023, et qui comprend : les frais d'assurances, les frais d'électricité et de chauffage, le montant à versé sera donc 53 000 \$.

La somme sera remise à des organismes au choix du comité du Centre Communautaire.

Une liste des articles appartenant au Centre communautaire devra être remise à la Municipalité.

Les locations déjà au calendrier 2023 seront honorées par la Municipalité après la vente.

Il est proposé d'entériner l'offre d'achat tel que signé.

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement d'entériner l'offre d'achat tel que signé.

#### **23-09136      Personnes autorisées pour la signature de l'achat du Centre communautaire**

Suite à la l'acquisition de l'immeuble du 176, rue Principale.

Andrée Dubé, mairesse et Josée Chouinard, directrice générale par intérim sont autorisées à signer le contrat chez le notaire André Lagacé.

L'acheteur acquittera les frais et les honoraires de vente, de sa publication et des copies pour les parties, les créancières et les autres copies requises.

Il est proposé d'autoriser les signataires.

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement d'autoriser les signataires.

#### **23-09137      Autorisation de prendre le solde disponible du règlement d'emprunt pour l'achat du Centre communautaire**

ATTENDU QU'UN règlement d'emprunt de 225 012 \$ à été fait en juillet 2022 qui consistait à faire le pavage des rues Caron et Jocelyn suite aux travaux pluviaux;

ATTENDU QUE par le règlement le conseil avait autorisé la somme de 225 012\$;

ATTENDU QUE le cout des travaux avait été estimé à 152 625 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE lors du rapport financier, le comptable à réservé la somme restante du règlement d'emprunt au montant de 75 736.63 \$ dans le poste budgétaire 55-991-51 - RÉSERVE PROJETS SPÉCIAUX.

Le conseil propose d'utiliser cette somme pour l'achat du Centre Communautaire incluant toutes dépenses reliées à cette achat, notaire et autres frais connexes.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'utiliser la réserve projet spéciaux.

**23-09138      Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge**

L'entente de la Croix-Rouge 2023-2024 : service aux sinistrés étant à échéance, la Municipalité mandante Josée Chouinard, directrice par intérim et Andrée Dubé, mairesse à signée ladite entente. Le prix est de 225 \$ par année pour des services offerts en cas de sinistre.

Il est proposé de renouveler l'entente.

Sur la proposition de Carole Desbiens, il est résolu unanimement de renouveler l'entente.

**23-09139      Autorisation de signature dans le cadre de la demande de subvention à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024.**

ATTENDU QUE La Municipalité souhaite présenter une demande dans le programme à des projets de garde pendant la semaine de relâche scolaire et la période estivale 2024.

ATTENDU QUE cette offre est pour les OBNL et les acteurs municipaux, la date limite pour présenter le projet est fixée au 29 septembre 2023.

ATTENDU QUE ce programme offre une aide financière aux organismes et municipalités/MRC pour le soutien de nouveaux projets ou la bonification de l'offre existante pour les enfants d'âge scolaire;

Nous pourrions obtenir un soutien financier de maximum 15 000 \$ par projet, par Municipalité;

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement de mandater Julie Lavallière, directrice générale adjointe à signer et présenter une demande pour et au nom de la Municipalité.

**23-09140      RÉSOLUTION D'APPUI AU MÉMOIRE DE LA TABLE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (TREMBSL) DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT)**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 22 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan de mise en œuvre de cette nouvelle politique, le gouvernement du Québec a comme premier objectif de moderniser le cadre en aménagement du territoire, en adoptant de nouvelles orientations gouvernementales (OGAT) ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre de la nouvelle politique prévoit aussi l'objectif d'améliorer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, en favorisant l'arrimage entre la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement tient présentement des consultations publiques sur ces deux sujets de la nouvelle politique, car elles sont à la base de la planification, de l'aménagement et du développement des territoires et des régions ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent a produit et déposé à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, un mémoire présentant la réflexion régionale sur ces deux questions fondamentales;

CONSIDÉRANT QUE le mémoire de la Table régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent reflète totalement le positionnement souhaité par les conseillères et les conseillers de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ainsi que nos préoccupations locales face au développement de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles orientations gouvernementales doivent absolument prendre en compte notre différence rurale quant à l'occupation et la mise en valeur de notre territoire par une véritable modulation des orientations d'aménagement en fonction de notre réalité culturelle, rurale et régionale;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie l'ensemble des recommandations contenues dans le Mémoire de la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent concernant les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire ;

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la MRC de Témiscouata.

Sur la proposition de Stéphanie Caron, il est résolu unanimement.

**23-09141**      **Correction de la résolution 23-08138 - Demande d'exclusion de la zone agricole**

ATTENDU QUE la résolution no 23-081385 se doit d'être corrigée de la façon suivante.

**Demande exclusion de la zone agricole**

ATTENDU QUE la Municipalité désire construire une nouvelle caserne, incendie sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a pour projet d'ériger la nouvelle caserne, incendie sur le lot 3 226 205;

ATTENDU QU'une partie du lot 3 226 205 est zonée à usage agricole;

ATTENDU QU'une demande d'exclusion de la zone agricole doit être faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert l'avis municipal basé sur les critères de l'Article 62 de la LPTAA;

ATTENDU QU'il n'y aurait pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU QU'il n'est pas anticipé que l'autorisation demandée, ajoute des contraintes et des effets résultants de l'application des lois et règlements, notamment à l'égard des distances séparatrices pour les bâtiments agricoles du voisinage;

ATTENDU QUE des mesures de mitigation, qui prévoient une bande tampon boisée des talus au pourtour du site, permettent d'intégrer le projet dans son milieu et d'atténuer les impacts sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

**ATTENDU QUE** les possibilités d'utilisation agricole sont limitées compte tenu des contraintes de sécheresse;

**ATTENDU QUE** le potentiel agricole du lot 3 226 205 du cadastre du Québec est très faible;

**ATTENDU QUE** la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols sur le territoire de la Municipalité est assurée;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'action du plan de développement de la zone agricole de la MRC de Témiscouata;

**ATTENDU QUE** le zonage actuel répond aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité;

Le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande à la MRC la demande d'exclusion.

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement.

**23-09142**      **Nomination d'un représentant de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata au Comité de liaison du projet éolien Pohénégamook/Picard/Saint-Antonin/Wolastakuk (PPAW1)**

- Considérant l'appel d'offres (A/O 2021/01) d'Hydro-Québec pour l'acquisition d'énergie renouvelable;
- Considérant qu'au terme de cet appel d'offres, un projet de 350 mégawatts (MW) présenté par Invenergy et l'Alliance de l'Est a été retenu par Hydro-Québec;
- Considérant qu'une partie de ce projet sera située sur le territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata;
- Considérant que le promoteur souhaite mettre sur place un comité de liaison visant à assurer une bonne harmonisation entre les différents utilisateurs du territoire ainsi qu'à maximiser les retombées pour le milieu;
- Considérant que le(la) (maire/mairesse) (ou son remplaçant(e) en son absence) est invité à siéger sur ce comité de liaison;
- Considérant que ce comité devrait commencer à se réunir en octobre 2023;
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de notre municipalité de déléguer un représentant sur ce comité.
- En conséquence, la Municipalité propose de mandater Andrée Dubé, mairesse, ou en son absence Richard B. Dubé maire suppléant comme représentant de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata à ce comité.

Sur la proposition de Stéphanie Caron, il est résolu unanimement

**23-09143**      **Ajout à notre police d'assurance équipements et bâtiments Festival Honéquestre**

**REPORTÉE EN OCTOBRE**

**23-09144      Soumission pour la réparation d'une pompe à la station Nord – PP1**

Considérant que l'une des deux pompes situées à la station Nord est endommagé et que les Entreprises Camille Ouellet nous ont fourni une soumission (no 4368 - datée du 29-08-2023) au montant de 6 404.30 \$ plus taxes, la dépense sera prise dans les postes budgétaires suivants : 02-414-00-531 et 02-414-00-530.

ATTENDU qu'il est urgent et obligatoire de la faire réparer.

Sur la proposition de Carole Desbiens, il est résolu unanimement.

**23-09145      Période de questions**

À 20 heures 16, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :

- Est-ce que les bordures de chemins seront refaite vers le 47, rue Principale et sur le bord des fossés;
- Achat du souffleur et loader acheté chez Brandt, compagnie vient du Nouveau-Brunswick;
- Achat du nouveau souffleur, beaucoup investissement, l'âge de l'équipements des camions et autres;
- Carnet de santé de l'église, est ce que ça va être aussi long que pour celui du Centre Communautaire;

**FERMETURE DE LA RÉUNION**

À 20 heures 24, sur la proposition de Claudia Beaulieu, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

*Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Andrée Dubé, mairesse

---

Josée Chouinard, directrice générale par intérim